

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

REUNION PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16 h 00'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 mai 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens en mon nom et au nom des chefs de groupes nous excuser pour ce retard. J'espère que cela n'arrivera plus mais nous avons un débat intéressant.

M. BERGEN, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN. - M. RASSAA.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Non, Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Non Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Non, Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je tiens à excuser M. FRANZEN

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs un courrier relatif à la déclaration 2012 de mandats et de rémunération à la Région wallonne. La déclaration doit être rentrée à la Cellule de Contrôle des Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard ; l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; une invitation relative à la 2^{ème} journée d'étude du Conseil provincial qui aura lieu le 20 juin à la SPI avec un talon que l'on vous demande de rentrer pour le 7 juin au plus tard. .

Pour rappel, la réunion du Conseil provincial initialement prévue le jeudi 13 juin est avancée au mercredi 12 juin, en raison d'une réception qui aura lieu le jeudi 13 juin au Palais provincial, lors de la visite de cinq Ambassadeurs des Pays nordiques et à laquelle est convié l'ensemble du Collège provincial.

V.- Questions d'actualité et question écrite

Document 12-13/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accueil éventuel de Mini-Europe en Province de Liège.

M. LE PRESIDENT. - Trois questions figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité et je me dois déjà de vous informer que M. MOCKEL a accepté de retirer sa question et la réinscrira plus tard et Mme Vinciane PIRLOMIN également a demandé le report de sa question et la réinscrira si besoin.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Document 12-13/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accueil éventuel de Mini-Europe en Province de Liège.

Document 12-13/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'Association Francophone des Tentistes.

M. LE PRESIDENT. - Les questions A21 et A22 étant du ressort de M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, ont été regroupées, à savoir : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accueil éventuel de Mini-Europe en Province de Liège.

Je donne la parole à M. Jean-François CLOSE-LECOCQ.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Mme MM. les Députés, chers collègues,

Depuis quelques semaines la presse écrite et audiovisuelle se fait l'écho du déménagement obligatoire de l'attraction « Mini-Europe » du plateau du Heysel dès la fin de 2013 pour faire place à d'autres projets nettement moins touristiques.

Il ne se passe pas une semaine depuis début avril sans qu'une commune belge ou l'autre, aussi bien au Nord qu'au Sud du pays ne présente sa candidature. D'autres candidatures viennent également de l'étranger. Rien que dans la Province de Liège, il nous revient que la Ville de Liège et la commune d'Aywaille seraient sur les rangs même si elles présentent des atouts et des profils touristiques forts différents.

Il nous semble que l'annonce de ces candidatures se fait un peu dans la cacophonie ...alors que du côté provincial même s'il ne s'agit pas d'une attraction liée à la mer, cela semble le silence absolu des grands fonds sur le sujet.

Dans un dossier de cette nature, ne serait-il pas opportun que la Province de Liège, avec une vision supracommunale soit l'élément fédérateur qui constitue un dossier de candidature fort

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

plutôt que de voir rentrer des candidatures en ordre dispersé ?

Monsieur le Député Mottard, puisque c'est vous qui avez cette compétence touristique, pourriez-vous me préciser face à ce dossier dont l'urgence me semble très importante et dont l'opportunité pour notre secteur touristique liégeois pourrait constituer une nouvelle plume à son chapeau :

- Si les services en charge du Tourisme de la Province ont entamé l'une ou l'autre démarche pour recueillir des informations sur les conditions d'accueil éventuel de Mini Europe en Province de Liège ?
- Si des contacts ont été pris avec les communes actuellement candidates en province de Liège afin de voir quelles sont les meilleures opportunités et les atouts et faiblesses de chacun des sites suggérés ?
- Si la Province va jouer un rôle fédérateur dans ce dossier en s'associant avec les communes candidates afin de donner plus de poids au candidat ?
- Si vu l'urgence un groupe de travail ne peut être constitué afin de pouvoir aussi monter un « business plan » qui dépasserait les déclarations de bonnes intentions sans moyens réels ?

Comme le disait dans le Soir le 30 avril dernier, Monsieur Thierry MEEUS, propriétaire de l'attraction... et orphelin d'un lieu d'accueil : « Le parc doit être situé à côté d'un ensemble d'activités touristiques pour que les visiteurs puissent le parcourir de façon facile et à pied. »

N'aurions nous pas de tels atouts en Province de Liège et ne pourrait-on rêver d'ajouter Mini Europe à l'offre touristique proposée en Province de Liège pour en faire encore plus : « Une destination d'exception » comme le dit le site de la Province ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne maintenant la parole à M. DEFAYS pour sa question sur l'Association francophone des Tentistes.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc).- Merci

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Monsieur le Président. La question est claire...

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. le Député provincial, Monsieur MOTTARD pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller J.F. CLOSE-LECOCQ m'interroge sur la problématique liée à l'impératif déménagement de Mini Europe qui doit quitter le plateau du Heysel dans un délai très bref.

M. Close laisse à penser que se sont les communes qui devraient investir dans la reprise de cette attraction touristique.

M. le Conseiller, c'est l'opérateur privé qui vend, c'est donc vers le marché qu'il doit se tourner. C'est d'autant plus pertinent que le cahier des charges pose quelques principes, et je pense utiles de les rappeler voire de vous en informer.

La reprise de mini-Europe suppose :

1. L'existence d'une attraction permettant d'élargir l'offre touristique
2. Disposer d'un terrain important
3. Posséder une expertise de gestion pointue dans ce domaine
4. Disposer de parkings en suffisance
5. Utiliser un système de billetterie et de réservation performants
6. Offrir un service HORECA - cafétéria-restaurant performant
7. Posséder un cadre agréable
8. Etre capable d'investir dans montants importants puisque l'on cite le chiffre de plusieurs millions d'euros.

Voilà déjà une série de conditions minimum pour se lancer dans cette aventure.

Sans doute Le Monde Sauvage d'Aywaille est-il candidat et le

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

bourgmestre de la localité, notre ancien collègue Philippe Dodrimont a servi de facilitateur entre les deux gestionnaires privés.

A eux maintenant de s'entendre sur le prix et les modalités d'une éventuelle reprise et au gestionnaire de la SPRL Monde Sauvage, M. Renson qui comme il l'a souligné aux médias, je le cite : « soulève toutes les pierres pour voir ce qu'il y a dessous » de trouver les financements nécessaires.

Tous les outils classiques de la Région Wallonne pour l'expansion économique sont disponibles.

Par ailleurs M. le Conseiller je ne peux que vous encourager à sensibiliser Meusinvest, par exemple, à s'intéresser au dossier.

Toutefois, je ne peux passer votre assertion sur le « silence absolu des grands fonds ».

Les collaborateurs de la Fédération du Tourisme s'investissent au quotidien avec qualité et professionnalisme dans leur mission de promotion de notre province. Je m'étonne du ton de cette assertion alors que les instances de la FTPL tant le Conseil d'Administration que le Bureau Exécutif, où votre groupe siège, fonctionne en harmonie.

Donc si mini-Europe devait s'installer sur notre territoire, sachez que la Fédération du Tourisme apportera son appui notamment en termes de promotion.

Quant à M Defays,... il s'intéresse, lui, j'allais dire aux tentatrices, mais ce n'est pas ça... aux tentistes...Je ne suis interrogé que sur les tentistes si vous voulez revenir la fois prochaine, je répondrai sur la question des tentatrices peut-être avec mon collègue Georges Pire dont je partage la matière.

En deux mots pour mettre tout un chacun sur un même niveau d'information, la Province, en date du 5 mars, a reçu un courrier non signé de l'avocat de l'Association francophone des Tentistes, organisme aux contours flous qui regroupe les loueurs et monteurs professionnels et privés de chapiteaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Ce courrier, qui relève plus de la circulaire, fait état d'une logique de concurrence déloyale de la Province qui prête gratuitement à certaines conditions ce type de matériel.

La réponse apportée par le Collège confirme la position qu'il avait déjà adoptée lors d'une interpellation similaire datant de 1997.

En synthèse, les arguments avancés pour la Province sont les suivants : premièrement, il n'entre pas dans nos intentions de faire concurrence au privé d'autant que nous louons régulièrement des chapiteaux pour mener à bien nos propres activités. Deuxièmement, nous réservons prioritairement notre matériel pour l'organisation de manifestations de nos propres services ou d'organismes paraprovinciaux. Troisièmement, la mise à disposition des chapiteaux à des tiers n'intervient qu'à titre subsidiaire sous réserve que l'association poursuive des missions de service public se développant sur le territoire provincial et pour autant que l'organisme soit reconnu par la Province ou s'inscrive en satellite d'une manifestation clairement soutenue par la Province.

Cela réduit donc notablement les bénéficiaires et aucune publicité ou commerce ne sont effectués autour de ce sujet par qui que ce soit.

Par ailleurs, les sous-entendus sur la qualification du personnel provincial en charge du montage de ce matériel pouvant effectivement présenter des dangers ne sont en aucune manière fondés.

Dès lors, en fonction de ces réalités, le Collège a décidé de maintenir ce service dans les conditions actuelles considérant également qu'il n'appartient pas à une association privée d'intimer à la Province la cessation d'une activité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député.

Document 12-13/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le charroi agricole.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à M. SPITS.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues,

Ma question s'adresse principalement à M. le Député en charge de l'agriculture, M. MEUREAU mais également à l'ensemble de l'assemblée également.

Les beaux jours reviennent et, avec eux, l'intensification des travaux agricoles dans notre belle nature du Pays de Herve et par ailleurs, dans toutes les campagnes de notre Province.

Le Groupe cdH-CSP est, depuis toujours, attentif au quotidien des agriculteurs et les soutient dans leurs projets, réalisations et difficultés et dieu sait si elles sont nombreuses actuellement.

Je voudrais aborder aujourd'hui une problématique aigue qui concerne tant les agriculteurs que nos communes et les citoyens : celle de la dimension des charrois agricoles de moins en moins compatible avec la largeur des chemins de nos campagnes et ces charrois sont principalement des charrois d'entreprises agricoles que des charrois d'agriculteurs eux-mêmes.

Les chemins font partie intégrante de notre patrimoine paysager et touristique : ils sont un lieu de vie sociale, offrent des possibilités de mobilité alternative pour le cycliste principalement et constituent un écrin touristique et écologique qui représentent un atout économique principalement pour les agriculteurs et les exploitants forestiers qui les utilisent dans le cadre de leurs activités professionnelles.

La problématique de la dimension des charrois agricoles n'est pas sans conséquence :

1. La dégradation des revêtements des chemins et des accotements écrasés par la largeur des trains de roues représente un coût de réparation non négligeable pour les communes ;
2. Le développement du tourisme qui est de plus en plus prôné et utilisé par pas mal de touristes eurégionaux qui attirent de plus en plus d'usagers faibles sur ces chemins et dont la sécurité est fragilisée.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Comme on le sait, la commune est tenue d'une obligation de sécurité sur toutes les voiries traversant son territoire, quelles qu'elles soient.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail efficace que réalisent les services provinciaux en collaboration avec les communes et notamment avec l'asbl « Pays de Herve Futur » par votre prédécesseur M. MESTREZ qui siège toujours dans cette assemblée notamment dans les secteurs de la collecte des pneus, de la plantation d'arbres fruitiers, de la lutte contre la rouille grillagée, des coulées de boue venant des champs...

C'est pourquoi, Monsieur le Député, je vous demande si la Province, amie des communes, ne pourrait pas, dans le cadre de la supracommunalité : organiser une réunion avec les pouvoirs communaux, et en particulier les échevins chargés des matières agricoles, du tourisme, de la mobilité, les agriculteurs et d'autres personnes concernées afin d'entamer une réflexion sur cette problématique et de dégager des pistes de solutions dans le cadre du respect de chacun ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Je donne la parole à M. MEUREAU pour la réponse du Collège provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. M. le conseiller, Cher José, faisons dans la simplicité.

Comme vous, je partage l'intérêt et pour l'agriculture et pour la ruralité et donc comme vous, je suis persuadé que le tourisme est un facteur de diversification du monde agricole particulièrement dans la crise économique qu'il vit actuellement et comme vous aussi, je partage le souci de la qualité des paysages agricoles, que ce soit à l'image de ce que soutenait et soutient toujours Julien MESTREZ pour le Pays de Herve et l'ensemble des paysages provinciaux liégeois et si on parle du Pays de Herve, vous devez avoir reçu une petite invitation récemment, je partage aussi un intérêt pour les paysages hesbignon dont Waremme est la capitale de la Hesbaye, chaque fois que je le

dis j'ai un euro symbolique en poche, donc je l'ai dit.

Maintenant au-delà de ces considérations un peu humoristiques, je rappelle que dans d'autres circonstances peut-être la Province de Liège doit jouer son rôle institutionnel qui est le sien évidemment et donc que notamment, sur la taille des charrois et des engins agricoles, il y a un Arrêté royal qui date de 1968 et qui en fixe les règles, c'est une chose, je crois savoir qu'il y a des directives européennes d'autre part et troisième chose, vu l'évolution de l'agriculture et des méthodes agricoles, je pense que la taille des engins vient de notions de rentabilité qui ne viennent peut-être même pas du territoire européens mais c'est un phénomène plutôt mondial.

Maintenant pour ce qui est effectivement de l'Arrêté royal voire des directives européennes, si elles devaient pouvoir s'adapter à certaines situations, je suis candidat à être votre relais pour voir si les questions ne peuvent pas être posées dans les assemblées adéquates par rapport à ces considérations.

Maintenant, j'ai bien compris que, et je partage votre avis sur la notion de « Province, amie des Communes », et donc là, si on peut être partenaire dans l'une ou l'autre réflexion, je le pense et là je reviens sur la notion chère à notre Président du Collège, la supracommunalité puisque des réflexions se font en orientation territoriale et donc ça parle de mobilité au départ, d'économie ensuite, ça parlera sûrement un moment donné d'environnement et de tourisme et donc, je suis, vous le savez avec une autre casquette le Président de la Fondation rurale de Wallonie, et donc, je pense qu'il y a moyen de trouver des collaborations possibles sans remettre les réflexions urbaines sur le tapis parce que tout le monde sait que l'économie, que la mobilité part évidemment des zones de concentration de population importante mais il ne peut pas exister, comme je le dis souvent, le rat des villes et le rat des champs. Il faut faire cohabiter les deux rats et dans ces conditions là, il y a moyen, à l'intérieur de ces réflexions qui se font par des bureaux agréés de les faire examiner par des lunettes à filtre rural. Non pas pour les remettre en cause mais pour savoir si un sujet quelconque, en ce compris celui que vous évoquez maintenant, ça veut dire la préservation des chemins agricoles, n'a pas été oubliée, et il y a bien d'autres choses qui peuvent concerner le

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

monde rural. Donc, à ce sujet là, message reçu évidemment. C'était dans les plans mais on réunira, mais au moment opportun et avec les éléments concrets, pas dans le vide, qui permettent de mettre cette problématique sur le tapis.

Voilà ce que je pouvais répondre à l'heure d'aujourd'hui. Merci de l'avoir posée.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député.

Document 12-13/134 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial en ce qui concerne « Une Cité des métiers en Province de Liège ».

M. LE PRESIDENT. - J'invite M. Gérard GEORGES à la tribune. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues,

Avec le Groupe socialiste de notre Conseil, j'ai le plaisir de présenter une question relative à la « CITE DES METIERS », une question particulièrement d'actualité qui nous concerne toutes et tous.

Lors de la dernière législature, nous avons eu le plaisir d'observer lors d'une séance thématique, un petit reportage axé sur la Cité des Sciences et de l'Industrie qui rencontre depuis quelques années, un franc succès en région parisienne.

Je me doute bien, Monsieur le Député provincial - Président André GILLES, que vous êtes partie prenante dans la réflexion liée actuellement à la création d'une future Cité des Métiers en Province de Liège, une cité qui concernera l'enseignement qualifiant, la formation, le Forem, l'entreprise mais aussi et surtout les jeunes et leur avenir.

Il faudra en effet que cette future Cité des Métiers valorise un maximum de métiers techniques et professionnels qui, rappelons-le, découlent d'une formation rigoureuse, sérieuse, pointue, précise avec aussi et surtout un emploi garanti.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Nous avons, plus que jamais, le devoir de corriger les clichés qui disent que l'école technique et professionnelle n'est qu'une machine à former des chômeurs, que les élèves de nos écoles techniques et professionnelles ne sont pas d'office dans leur école de premier choix, mais plutôt par défaut, ...

Notre Province a accepté en 2012 notamment, l'organisation à Spa-Francorchamps de l'EUROSKILLS 2012, une manière originale de valoriser les compétences liées au plaisir de l'action et à l'intelligence de la main. C'est bien, mais il faut faire encore plus aujourd'hui pour bien préparer demain.

Rien ne nous empêche, Monsieur le Député provincial - Président, de concevoir la future Cité des Métiers non pas comme une simple série de guichets d'orientation professionnelle mais comme une véritable vitrine axée sur les richesses des métiers porteurs, qu'ils soient manuels, techniques ou technologiques.

Voilà M. le Président, nous avons simplement amorcé une série de réflexions liées à un beau projet, un projet qui devra être une réponse aux nombreuses demandes du monde de l'entreprise, demandes qui en amont devront être plus que jamais prises en charge notamment par notre Province via ses nombreuses filiales de formations techniques et professionnelles.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Monsieur GEORGES, mon cher Gérard, faut-il le rappeler, lors de la séance du 27 mars dernier, en réponse à l'un de nos collègues Conseillers, j'avais épinglé quelques-unes des multiples actions menées par la Province de Liège pour promouvoir des études et métiers techniques.

Dès ce moment, j'avais déjà précisé que la Province n'avait pas hésité à soutenir le projet de création à Liège d'une Cité des métiers, portée par l'ASBL Planète Métiers. En sa qualité notamment de pouvoir organisateur d'un enseignement secondaire et supérieur qualifiant, notre Province se devait évidemment d'apporter à cet égard son plus fort et résolu soutien.

L'objectif s'avère en effet crucial pour l'avenir de notre

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

région : permettre une meilleure orientation professionnelle à tous les publics concernés, quels que puissent en être le statut, l'âge, le niveau d'études ou de qualification. Ce projet s'adresse tout aussi bien à l'élève de fin d'école primaire, au jeune du secondaire, à l'étudiant de l'enseignement supérieur, au demandeur d'emploi qu'à la personne en recherche de réorientation ou de reconversion.

La Province de Liège, via sa Direction générale Enseignement-Formation principalement, peut sans conteste y apporter ses compétences et son expertise. Il va de soi que le public concerné par l'offre de l'Enseignement de la Province de Liège correspond tout à fait au public cible de la Cité des Métiers. Ce n'est pas un vain mot de dire que nous proposons des « formations pour tous ». De nombreuses complémentarités et synergies pourront donc ainsi se poursuivre et se développer très naturellement.

Vous l'aurez compris, il s'agit pour la Province non seulement de soutenir la mise en œuvre du projet, mais aussi de concrètement participer, en tant que partenaire fondateur, à l'implémentation de cette Cité des Métiers à Liège.

C'est ce qu'elle a exprimé dans un courrier adressé à Mme Claudie Haigneré, Présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris. C'est en effet au sein de cette dernière qu'a été créée en 1993 la célèbre Cité des Métiers, qui est à l'origine d'un réseau mondial associant aujourd'hui une trentaine de lieux labellisés.

D'ailleurs, c'est à Paris, le 4 avril, que le projet porté par Mme Cambresy, pour ne pas la citer, administratrice déléguée de Planète Métiers, elle a décroché le précieux label « Cité des Métiers ». Gage de sa crédibilité et de son sérieux, l'ASBL a réussi à fédérer autour d'elle de nombreux partenaires : on compte ainsi, outre la Province, la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville de Liège, le FOREM, l'Université de Liège, le GRE, la SPI, l'UWEL, le Pôle de compétitivité Mecatech, l'AREBS ou encore Basse-Meuse Développement. Les conditions semblent donc ainsi entièrement réunies pour que ce projet mobilisateur se concrétise.

Selon le schéma établi par Planète Métiers, les premières

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

actions concrètes de cette Cité verront le jour en 2014, dans un espace temporaire. La Cité liégeoise des Métiers sera ensuite intégrée au cœur d'un ambitieux projet d'un espace dédié à la découverte active du monde de l'Entreprise, des Sciences et de l'Innovation ainsi qu'à l'activation de collaborations étroites entre le monde de l'Entreprise et celui de l'Enseignement et de la Formation.

Parce qu'il est un point de rencontres et de convergence multipartenarial, ouvert à tous les publics en recherche d'informations pour la construction de leur avenir professionnel, tant via le plein exercice que la Promotion sociale, ce projet rejoint évidemment aussi les objectifs énoncés dans notre Déclaration de politique générale provinciale (2012-2018).

Je me plais à le redire et à le souligner, la Province a toujours joué un rôle moteur et pionnier en matière d'orientation, d'information sur les métiers et d'enseignement. Il est donc essentiel que, fidèle à ses valeurs, notre Province de Liège soit, et dès le départ, aux côtés des forces vives liégeoises pour participer à la mise en place de cette Cité des Métiers à Liège. Par les objectifs qu'elle vise et les actions qu'elle entend développer, cette plate forme participera sans nul doute à l'indispensable revalorisation de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques.

Comme l'a souligné récemment encore le Professeur Halleux dans sa conférence intitulée « Les Chemins de l'innovation dans l'histoire industrielle liégeoise », il s'agit là d'une des conditions nécessaires à l'avènement d'une indispensable « réindustrialisation » et, également, d'un soutien majeur aux processus de reconversion régionale déjà engagés et auxquels, chacun le sait, notre engagement résolu et notre total soutien sont acquis.

Voilà, cher collègue, mon cher Gérard, tu as ici entière confirmation, comme tu le souhaitais : notre Province est clairement investie dans cette réalisation d'une cité des métiers et j'espère bien que, comme à l'accoutumée sur des sujets aussi importants pour notre Province en particulier, notre région en général, que nous trouverons toujours unanimité dans cette volonté, dans cette détermination de la part du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

provincial.

Je vous remercie Monsieur le Président de m'avoir accordé cette réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député - Président.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/135 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Télévesdre » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 12-13/132). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/136 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL

« Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 12-13/136). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/137 : Première assemblée générale ordinaire 2013 des associations intercommunales à participation provinciale - 1^{ère} partie : AQUALIS.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 12-13/137). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. CONTENT à nous en faire connaître les conclusions.

M. CONTENT, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. Monsieur le Président, Chers Collègues,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

La quatrième Commission s'est réunie ce mercredi 30 mai 2013 afin d'examiner le document 12-13/137 « Première assemblée générale ordinaire 2013 des associations intercommunales à participation provinciale - 1^{ère} partie : AQUALIS », en voici donc le rapport.

Le Député en charge du dossier expose le point et fait par aux Commissaires de la proposition du Collège de s'abstenir sur le rapport de gestion du CA 2012, sur le rapport sur les prises de participation 2012 et sur le bilan et le compte 2012 lors de l'Assemblée générale afin de signifier à AQUALIS la volonté de la Province que l'Intercommunale cesse de développer des activités dans le domaine de la promotion du tourisme et surtout dans le domaine du tourisme des affaires. Ces missions sont du ressort de la Fédération du tourisme.

Un Commissaire demande si AQUALIS est active dans la signalétique touristique. Le Député répond que la signalétique est gérée par la FTPL de manière générale mais qu'AQUALIS s'occupe de signalétique de manière ponctuelle comme par exemple le projet « Ardennes bleues ».

En matière de signalétique, la FTPL travaille en collaboration avec les Maisons du Tourisme. Un Commissaire demande si une abstention sera un signal suffisamment fort. Le Député pense que oui et précise que cette information sera transmise à AQUALIS par un représentant de la Province directement.

La proposition du Collège est approuvée par la Commission par 11 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur la Conseillère.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/138 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur routier pour les besoins du Dépistage Mobile

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 12-13/138). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 3 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document AB 12-13/2013/001 : Intervenants externes dans le cadre de la formation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document AB 12-13/2013/001). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite de rapporteur M. DEFAYS à la tribune.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre première Commission s'est donc réunie le 27 mai dernier, lundi, pour examiner l'amendement budgétaire 12-13/2013/001.

La Commission commence par la présentation de l'amendement par l'auteur qui le commente succinctement.

Suite à cette présentation, le Député - Président répond en citant textuellement un extrait du programme des matières et la grille horaire validée entre autres, par le Ministère de l'Intérieur et qui touche notamment aux septièmes Technique de qualification et qui permet, au travers de ce texte, de nous montrer que tous les pouvoirs organisateurs peuvent organiser les formations en question.

Il n'y a donc pas, aux yeux du Député - Président, lieu de prévoir ce qui, en fait, est déjà prévu dans ce document.

Il est donc possible, entre autres, au CEPEONS et au CEGEC, à ces deux pouvoirs organisateurs, qu'ils puissent organiser la formation dont on parle.

Il est également prévu d'inclure ces éléments dans une charte inspirée du projet éducatif auquel chacun devra souscrire.

Le Directeur général et d'autres intervenants confirment qu'il n'y a pas de cette formation la formation aux arts martiaux prévue et notamment notée par l'auteur de l'amendement.

Il est plutôt mis l'accent sur le dialogue et la formation qui sont largement privilégiés. Et de même, le Directeur général conclut en précisant qu'il s'agit d'un centre scolaire démocratique et humaniste et le Directeur général précise que ce document sera sa bible.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Donc, sur base de ce débat, votre première Commission vous propose par 3 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions de ne pas adopter l'amendement budgétaire examiné. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Dans ce volet, il est bien évidemment question de prévention et je pense que nous ne parlons pas vraiment de la même chose depuis le début, ce qui nous empêche évidemment d'être efficaces.

La formation dont il est objet concerne exclusivement la formation des agents de « Prévention et de sécurité », on a beaucoup répondu sur la Police. On peut évidemment faire cette confusion pourtant au départ, ce n'est pas le cas.

Si cette formation prépare éventuellement à l'examen d'inspecteur de police, la confondre serait une erreur. L'objectif de cette formation est, je ne le remettrais pas en cause, il est bien, l'efficacité elle est là, le contenu il est évidemment convenable mais incomplet, je pense l'avoir déjà souligné à plusieurs reprises.

Le cursus de base ne vous appartient pas, vous me l'avez rappelé, et pourtant, je reconnais qu'il semble évoluer positivement sous votre égide dirons-nous.

Vous paraissez avoir mis quelque peu l'accent sur la psychologie et les relations interpersonnelles et la gestion du stress et des situations à risque pour faire bref.

Je ne contesterai pas la pertinence de ce volet, ceci ne porte malheureusement que sur le volet relations individuelles entre l'agent de sécurité ou de police et la personne qu'il a devant lui.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

Ce dont je souhaite voir intégrer, c'est la dimension collective. Comment, un agent de prévention et de sécurité, se positionne face à une dynamique plus large : un projet de ville, de quartier, de rue ou d'îlot ?

Quelle est sa part ou sa place dans un projet ou une telle dynamique plus large afin d'être constructif et que son action ou ses propos ne soient pas contre-productifs voire destructeurs ?

A-t-il sa place et laquelle dans tel programme de prévention et d'action collective ? Comment analyse-t-il les situations plus élargies afin de pouvoir réagir au mieux face à un constat même dans l'urgence ?

Quels sont les outils dont il dispose et comment les utilise-t-il pour être efficace sans hypothéquer d'éventuels projets futurs ? Comment ses actes et ses propos interfèrent-ils sur la collectivité ?

C'est bien un tel prisme ou grille de lecture dont je souhaite voir outillés nos futurs agents de prévention et de sécurité.

Et si nos étudiants policiers y sont sensibilisés, ce ne serait évidemment que positif.

Alors, accepter ou refuser l'amendement c'est une chose mais personnellement je ne désespère pas de vous voir sensibilisés au propos et à la réalité de la prévention de manière collective.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur le Député - Président. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Monsieur le Président, avec votre autorisation et rapidement...

Je pense qu'il n'y a pas de taux de confusion dans l'écoute et l'interprétation de la question. Si on a parlé de la Police et de sa formation, avec une distinction entre l'agent de base et

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

l'inspecteur qui a une autorité particulière au plan notamment judiciaire, c'est évidemment à titre de complément pour dire : voilà déjà tout ce que l'on fait et on a démontré et on a ouvert le bouquin avec toutes les formations qui sont requises et qui sont convenues d'ailleurs, qui sont permises par le Ministère, enfin le Service Fédéral de l'Intérieur d'une part et, d'autre part, qui sont convenus par les réseaux confondus qui sont la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CEPEONS et le CEGEC.

Donc, on a énuméré un certain nombre de cours qui permettent cela, donc, je l'ai dit et je le répète publiquement, après l'avoir dit en Commission mais ce n'est pas nouveau, c'est ma conception, rien n'est parfait, tout est perfectible et je pense que, comme je l'ai dit tout à l'heure sur un autre sujet, comme on le faisait hier en sixième, comme on le fera encore aujourd'hui en première Commission sur des sujets comme ça, ce sera évidemment une attention continue et nous avons même, à ma suggestion, à la fois promis de nous rendre une fois sur place peut être à la rentrée, je dirais après l'été, pour voir un peu comment cela fonctionne concrètement après les élèves, parmi les professeurs. Pour voir sur le terrain comme ça fonctionne, et nous avons dit aussi, je me rappelle avoir dit aussi que nous allions faire adopter, et nous reviendrons au prochain Conseil provincial là dessus, parce que l'encre est presque sèche, de l'établissement d'une charte à laquelle tous et chacun doivent adhérer. Parce que oui, évidemment, nous avons des normes à respecter, dictées par le Ministère de l'Intérieur pour faire simple, c'est vrai, mais il y a la façon je dirais de pratiquer, d'interpréter.

Quand nous envoyons nos élèves à Mauthausen ou au Territoire de la Mémoire, il n'y a aucun ordre normatif qui nous vient du Ministère de l'Intérieur pour nous dire de faire ainsi, ce n'est qu'un seul exemple.

Nous avons évidemment des cours d'esquive pour rappeler le libellé exacte, je pense que ces techniques d'esquives physiques, je ne vais pas interpréter ça comme si nous allions former aux arts martiaux, cours qui ne sont d'ailleurs pas donnés à ces élèves de septième technique de qualification évoquée et avec laquelle ne confondons pas évidemment les aspirants policiers ou inspecteurs mais il ne s'agit pas évidemment de former des robocops mais il y a aussi des techniques d'appréciation de

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

dialogues, d'appréciation de situations que je ne vais pas refaire à cette tribune pour ne pas encombrer le Conseil provincial, la liste par ailleurs exhaustive que j'ai faite de ce qui est convenu entre, et communément dans un document commun, précisément, pardonnez-moi la redite ou le pléonasme, mais justement, entre Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté comme on disait dans le temps, et le CEPEONS et le CEGEC.

Tout est permis, je répète tout est perfectible, la charte est quand même une espèce de garant, non pas une espèce, qui sera un garant des valeurs auxquelles nous sommes évidemment, forcément attachés, puisque depuis toujours, cela fait partie du règlement des études, ça fait partie de notre façon de concevoir d'être PO, Pouvoirs Organisateurs et pas simplement reproducteurs de dictats, évidemment il y a des choses qu'on ne peut pas enfreindre, mais il y a aussi des choses que l'on peut préciser, que l'on peut expliciter, la façon de voir, la façon d'être et de respecter et nous ne manquons jamais de le faire à travers nos cours pour être certains que chacun des professeurs parmi lesquels se trouvent un grand nombre d'experts et pas uniquement des policiers en uniforme et quand ça se fait, ce n'est pas honteux, et de porter l'uniforme de police car on ne peut pas vivre dans une démocratie et venter les mérites de la liberté si celle-ci n'est pas garantie sur le terrain.

Donc, il est nécessaire d'avoir aussi du personnel qualifié et de manière graduelle évidemment, un auxiliaire n'a pas la même responsabilité qu'un agent de police qui n'a pas lui-même la même responsabilité qu'un inspecteur. Il y a évidemment une gradation dans l'exigence, dans la responsabilité, mais tous et chacun doivent avoir la même vision démocratique qui doit vous animer, qui nous anime et qui sera contenue dans la charte et qui sera respectée et qui sera vérifiée d'avoir justement cette attitude d'appréciation dans le respect de chacun à travers ses différences et pour autant que ces différences ne freinent pas les libertés de l'autre évidemment. Ça ça va sans dire mais ce sont des choses qui ne sont pas incompatibles.

Alors, voilà ! Un, nous examinerons ces chartes qui nous aurons le plaisir, je pense, de l'apprécier au plus prochain Conseil provincial d'une part, je donne et confirme le rendez-vous

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

sur le terrain à la rentrée, je dirais septembre, avant notre session d'octobre en tout cas, pour aller voir en première Commission comment ça fonctionne concrètement.

Et puis, ce n'est pas pour autant que le débat est arrêté mais je pense que tout simplement, la vérification de comment on travaille et comment on est PO, Pouvoir Organisateur, c'est deux lettres qui disent vraiment ce qu'elles veulent dire parce que sinon, si on n'a pas ce rôle là à jouer, qu'on le fasse à notre place et je ne vois pas pourquoi on se battrait ici pour élaborer des budgets et récolter les recettes en endossant cette responsabilité pour organiser cet enseignement si nous n'avons rien à dire.

Donc, nous avons à dire. C'est nous le PO, c'est cette assemblée-ci et personne d'autre et justement, nous avons notre spécificité c'est la raison pour laquelle en terme de formations notamment puisqu'il s'agit bien de cela, ou en terme d'enseignement, septième technique de qualification, ça se croise entre la formation des agents et les inspecteurs et la septième études et bien il n'y a qu'une seule Direction Générale Enseignement - Formation que je sache, il n'y a qu'une seule Province de Liège et nous sommes très jaloux dans les débats qui ont lieu et qui vont encore avoir lieu dans les semaines, les mois qui suivent par rapport à quelles sont les compétences dont la Province peut se revendiquer et bien, c'en est une manifestation pour le plaisir d'avoir à faire son travail d'une façon qui nous est propre et qui n'est pas nécessairement celle de tout le monde.

Je ne dis pas que nous sommes meilleurs, je dis ce que nous avons envie d'être et je ne vois pas de différence entre ta postulation et la mienne pour l'instant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter un euro pour ça, c'est une façon d'être et de vivre et nous pouvons ensemble le vérifier au long des mois et des années qu'il en restera ainsi.

Merci Monsieur le Président de m'avoir accordé cette parole.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 12-13/139 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Ecole polytechnique de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/139). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 3 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/140 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de

création d'un Centre provincial de Formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le Parc d'activités économiques d'Amay.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/140). Il résulte de la réunion des Chefs de groupe qu'au moins 2/3 des membres ont accepté par leur présence l'urgence sur le point complémentaire 12-13/140.

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Votre deuxième Commission s'est réunie pour examiner un point en urgence après avoir obtenu l'autorisation du Bureau. Il s'agit d'un point portant sur un marché de travaux : mode de passation de marché pour les travaux d'un centre provincial de formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le Parc d'activités économiques d'Amay.

Suite à une décision du SPF Intérieur, deux centres de formations vont être créés en région wallonne dont un en région liégeoise.

Il s'agit de construire une dalle feu d'environ 1.000 m² destinée à divers entraînements pour nos pompiers, par exemple la technique du flash over, l'extinction des véhicules, le sauvetage de personnes, donc il s'agit de la création de diverses situations réelles pour la formation de nos pompiers. Le budget d'ailleurs relatif à ce document est un budget travaux mais également relatif à la formation.

Il s'agit d'une première en région wallonne. Quelques explications ont été données par Mme la Directrice générale et M. l'Inspecteur général : en ce qui concerne le choix de l'emplacement, l'emplacement était intéressant parce que d'accès

SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2013

facile près d'un nœud autoroutier.

La proximité de notre hangar sel a également influencé le choix de ce site et les nuisances très limitées de par le positionnement ont été également à la base du choix de cet endroit.

Un Commissaire pose la question de savoir pourquoi ce dossier est intervenu en urgence. Il est répondu par la Directrice générale que l'urgence a été demandée pour permettre la mise en œuvre de l'outil dès le mois de septembre puisque chacun sait qu'au mois de juillet, les entreprises de travaux publics ne fonctionnent pas.

Enfin, la deuxième raison de l'urgence est que le choix du site est connu depuis seulement quelques semaines puisque il est le résultat de discussions et d'échanges avec la SPI et donc que ce dossier n'aurait pu être élaboré plus rapidement.

Enfin, en terme de conclusion, votre deuxième Commission vous propose d'adopter par 14 voix pour et 2 abstentions le mode d'adjudication publique en vue de l'attribution de ce marché régi par le cahier spécial des charges et les plans établis à cet effet constituant les conditions du marché. Le devis estimatif est de 442.000 € TVA comprise. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc, merci au rapporteur mais il y avait 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Au vote, il y avait 3 abstentions. Pas d'autre intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H55'